

AVIS PUBLIC**ENTRÉES EN VIGUEUR**

Avis est par les présentes donné par la soussignée que le conseil municipal de la Ville de Brossard a adopté les règlements suivants lors de sa séance ordinaire du 11 avril 2017 :

RÈGLEMENT REG-362-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN DE REMPLACER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES APPLICABLES AUX ZONES Ps-427 et Pn-435

RÈGLEMENT REG-830-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-830 SUR LES NUISANCES TEL QU'AMENDE, AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AU FAUCHAGE DES TERRAINS VACANTS ET AU BRUIT

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication et peuvent être consultés à l'hôtel de ville (Service du greffe) situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 30.

Brossard, ce 24^e jour d'avril 2017.

Joanne Skelling, avocate, OMA
Greffière

For explanations in English regarding this public notice, please contact Services Brossard 450 923-6311.